

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 733

8 avril 2010

SOMMAIRE

6Themes Industrie Multiservices S.A.	35143	PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l.	35143
Acheron Portfolio Corporation (Luxem- bourg)	35183	Quality Investment S.A.	35180
Alusian S.A.	35184	R/C Energy IV S.à r.l.	35182
Alvalade S.A.	35184	Realvir S.A.	35180
Avanza Alpha S.à r.l.	35144	Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l.	35150
CSN Steel S.à r.l.	35183	Rowan Luxembourg S.à r.l.	35145
Euro-Méditerranéenne de Tourisme Rési- dentiel S.A.	35138	RP IX S.à r.l.	35145
GreenLife AG	35182	RP VIII S.à r.l.	35144
Ilyeum SA	35145	RP VII S.à r.l.	35144
International Technology Investments S.A.	35138	RP VI S.à r.l.	35144
Isurus Lux S.A.	35139	RP V S.à r.l.	35145
Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l.	35139	RP X S.à r.l.	35143
Longwy Finance S.A.	35150	RP XVIII S.à r.l.	35178
McGraw-Hill European Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	35182	RSF Leasing S.A.	35180
MTM Capital Partners (Luxembourg) S.A.	35152	Satis-Factory Holding S.A.	35178
Novinvest S.A.	35177	SGAM AI HDG Partners	35139
N.R.C. Investor Protection S.à r.l.	35152	Sky International Holdings S.à r.l.	35143
OCM Luxembourg JD Herkules Invest- ments S.à r.l.	35152	Squirton S.A.	35178
Parkimm Investissements S.A.	35182	Sud Promolux S.A.	35138
Petrotec S.à r.l.	35152	Super Drinks S.à r.l.	35183
Pétrusse ECP V & Cie S.C.A.	35138	Suxeskey S.A.	35180
		Trizec 3 S.à r.l.	35183
		Winvest Part 4	35152

Sud Promolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 90.577.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2008 (Rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 04/09/2009, n°L090139150.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2010033258/15.

(100031239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

E.T.RE. S.A., Euro-Méditerranéenne de Tourisme Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.439.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire tenue extraordinairement le 30 novembre 2009

- La cooptation, avec effet en date du 30 novembre 2009, de Monsieur Carlos Isidro Bello Vincente, dirigeant d'entreprise, demeurant Narciso Monturiol Y Estrarriol 7-9, E-46980 Paterna (Espagne) en tant qu'administrateur de catégorie B est ratifiée.

Certifié sincère et conforme

POUR EURO-MEDITERRANEENNE DE TOURISME RESIDENTIEL S.A.

en abrégé E.T.RE. S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010033261/15.

(100031013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

International Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.610.

—
Rectificatif du dépôt du 23 février 2010 (N° L100027331)

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010033272/14.

(100031135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pétrusse ECP V & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.810.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033354/10.

(100031768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Isurus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2010033273/13.

(100031128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

SGAM AI HDG Partners, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.975.

Considérant que SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS ("SGAM AI"), le liquidateur de la Société nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2009, a fusionné dans Société Générale Asset Management ("SGAM") le 1^{er} septembre 2009, et qu'un apport partiel d'actifs de SGAM à Lyxor Asset Management a été réalisé à la même date.

En conséquence, Lyxor Asset Management a repris les fonctions de liquidateur à compter du 1^{er} septembre 2009 pour la Société et l'Assemblée Générale de la Société tenue le 27 novembre 2009 a ratifié ce changement.

Signature
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010033274/15.

(100030796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 911.324,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.942.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of February.

Before Us, Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Kulczyk Holding S.A., a joint stock company validly organised and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Krucza 24/26, 00-526 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 147322,

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given on February 2nd, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Kulczyk Real Estate Holding S.à.r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 4th 2007, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 134.942, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 248 dated the January 30th, 2008. The Company's by-laws have been amended last time by a deed of June 13th, 2008 before the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1811, dated the July, 23rd, 2008.

- The Company's corporate capital is set at EUR 911,324.- (nine hundred eleven thousand three hundred twenty four Euro), represented by 911,324.- (nine hundred eleven thousand three hundred twenty four) shares with a par value of EUR 1,- (one EURO) each.

- The agenda of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company is worded as follows:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend article 12 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is administered by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several class A manager(s) and by one or several class B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as class A manager or class B manager, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two members of the board of managers.

The board of managers chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the board of managers present at the meeting designated to that effect by the board.

The board of managers can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers. Proxies between members of the board of managers being permitted, a member of the board of managers can represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telefax or facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its articles of association, have been estimated at about one thousand euro (€ 1000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix février.

Pardevant Nous, Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu

Kulczyk Holding S.A., une société à responsabilité limitée valablement constituée et en existence conformément au droit polonais, dont le siège social est sis ul. Krucza 24/26, 00-526 Varsovie, Pologne, immatriculée au registre du commerce auprès du tribunal national, Krajowy Rejestr Sadowy (KRS), sous le numéro 147322,

représentée aux fins des présentes par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont le domicile professionnel est sis 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 2 février 2010.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, sera jointe au présent acte et déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de consigner les éléments suivants:

- La partie comparante est l'unique associé de la société à responsabilité limitée Kulczyk Real Estate Holding S.à.r.l., dont le siège social est sis 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la "Société"), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134.942 constituée en vertu d'un acte du 4 décembre 2007 de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 30 janvier 2008 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 248. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du 13 juin 2008 reçu par le notaire instrumentant, publié le 23 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1811.

- Le capital social de la Société est fixé à 911 324,00 EUR (neuf cent onze mille trois cent vingt-quatre euros), représenté par 911 324 (neuf cent onze mille trois cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de notification;
2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société; et
3. Divers.

L'associé unique de la Société ayant approuvé l'ordre du jour ci-dessus, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'associé unique décide de renoncer au droit de notification préalable de la présente assemblée; Se reconnaissant être suffisamment informé de l'ordre du jour, il estime avoir été valablement convoqué et accepte donc de délibérer et de voter sur les points à l'ordre du jour. Il a été décidé en outre que toute la documentation pertinente avait été mise à sa disposition suffisamment à l'avance pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il a été décidé de modifier comme suit l'article 12 des statuts de la Société

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou de plusieurs gérants de catégorie B. Les gérants ne doivent pas forcément être des associés de la Société.

La nomination et désignation des gérants comme gérants de catégorie A ou B, ainsi que la fixation de leur rémunération, interviennent par résolution de l'assemblée générale des associés adoptée à la majorité simple des voix exprimées ou de

l'associé unique (le cas échéant). La rémunération du ou des gérants peut être modifiée par résolution adoptée selon les mêmes conditions de majorité. Le poste d'un gérant est considéré comme vacant si:

- il démissionne de ses fonctions sur notification à la Société, ou
- il cesse d'être gérant en vertu d'une quelconque disposition législative ou la législation lui interdit ou l'empêche d'être gérant,
- il fait faillite ou, de manière générale, conclut un concordat ou un arrangement avec ses créanciers, ou

L'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant) peut révoquer et remplacer tout gérant à tout moment et ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la législation ou les statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) relèvent de la compétence du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance dispose de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société, en toutes circonstances, et pour effectuer et approuver l'ensemble des actes et opérations compatibles avec l'objet de la Société, dès lors que les termes des présents Statuts ont été respectés.

La Société est liée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il existe plusieurs gérants, par la seule signature de l'un des gérants, étant toutefois entendu que, si l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) a nommé différentes catégories de gérants (à savoir gérants de catégorie A et de catégorie B), la Société ne sera valablement liée que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance peut en tant que de besoin déléguer ses pouvoirs à des fins spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, lesquels ne doivent pas forcément être des associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance définit les pouvoirs, les obligations et la rémunération (le cas échéant) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et tous autres aspects pertinents de son/leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux membres du conseil de gérance, quels qu'ils soient.

Le conseil de gérance choisit un président parmi ses membres. Si le président ne peut assister à la réunion, il est remplacé par l'un des membres du conseil de gérance présent à l'assemblée et désigné à cet effet par le conseil.

Le conseil de gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

Les procurations entre les membres du conseil de gérance étant autorisées, un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout moyen similaire de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre les uns et les autres. Une telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

Le conseil de gérance peut adopter des résolutions au moyen de résolutions dès lors qu'il exprime son consentement par écrit, câble, télégramme ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire confirmé par écrit. L'ensemble des documents constitue le procès-verbal attestant de l'adoption de la résolution."

Les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés, l'assemblée est ajournée.

Estimation des coûts

Les frais, débours, droits et taxes, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou lui être facturés dans le cadre de la modification de ses statuts sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais et sera suivi d'une version française. À la demande de ladite partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte,

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2010. Relation: EAC/2010/1785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010034999/188.

(100033208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

6Themes Industrie Multiservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 56, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 146.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010033334/14.

(100031421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Sky International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.390,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033341/11.

(100031362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.155.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 24. Februar 2010.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2010033342/14.

(100032119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 38, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 22.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010033350/15.

(100032089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.096.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. Februar 2010.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2010033343/14.

(100032007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.095.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. Februar 2010.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2010033344/14.

(100031943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.087.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. Februar 2010.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2010033345/14.

(100031878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Avanza Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2010033373/12.

(100031369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.081.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. Februar 2010.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2010033346/14.

(100031840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP IX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.097.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 24. Februar 2010.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2010033347/14.

(100032069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Rowan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.875.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 145.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033348/11.

(100031429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Ilyeum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 151.585.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme GENMO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 149197, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg 36, avenue Marie-Thérèse,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

2) La société anonyme MALVTN FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 149565, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg 36, avenue Marie-Thérèse,

représentée par Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

agissant sur base d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, laquelle après avoir été signée "ne varietur" restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ILYEUM SA" (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société a également pour objet la gestion de marques, la consultance, l'aide à la décision, l'élaboration de diagnostics, le conseil, l'organisation et l'étude stratégique, financière, technique, commerciale, informatique et administrative, au sens le plus large (à l'exception d'avis concernant les investissements et placements financiers) à toute entreprise, et de procurer directement ou indirectement une assistance et des services relatifs à la stratégie, à l'administration, à la gestion aussi bien générale que financière, à la vente, à la production et à la direction générale de toute entreprise.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cent euros (400,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

GENMO S.A., prédite	cinquante (50) actions
MALVIN FINANCE S.A.	<u>cinquante (50) actions</u>
Total:	cent (100) actions

et libérées entièrement par les souscripteurs prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparantes prédésignées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Jean-Nicolas dit John WEBER, expert fiscal, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant professionnellement à L- 2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse
 - Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né à Luxembourg le 9 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse
 - Monsieur Luc HILGER, employé privé, né à Luxembourg le 16 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
- 3) La société "FIDU-CONCEPT SARL", ayant siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B38136, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux mandataires des comparantes, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G.Lanners,, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2010. LAC/2010/9045. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010033440/231.

(100031910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.825.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033349/11.

(100031424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Longwy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.090.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of February.

Before Me Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Mr Marc Liesch, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg,

acting as a special proxy of Mr José-Fernando Del Tiempo Marques, residing in E-28046 Madrid, Pasco de la Castellana, Spain,

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

I. That the public limited company (société anonyme) LONGWY FINANCE S.A. incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B112090 (the "Company"), has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 4th November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 460 on the 3rd March 2006.

II. That the subscribed capital of the Company is presently of thirty-one thousand Euro (31,000.- €), represented by sixty-two (62) shares with a par value of five hundred Euro (500.- €).

III. That the appearing party declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That the appearing party has acquired all shares of the Company referred to above and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI. That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII. That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company.

VIII. That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

X. That the appearing party fully discharges the board of directors and statutory auditor for the due performance of their duties up to this date.

XI. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the company.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy-holder, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de février.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Marc Liesch, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur José-Fernando Del Tiempo Marques, demeurant à E-28046 Madrid, Pasco de la Castellana, Espagne,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la société anonyme LONGWY FINANCE S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112090 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 3 mars 2006.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,- €), représenté par soixante-deux (62) actions avec une valeur nominale de cinq cents Euros (500,- €).

III. Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI. Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

VII. Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

VIII. Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

IX. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

X. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, au commissaire et aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

XI. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LIESCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2010. Relation: GRE/2010/590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010034881/97.

(100033340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033352/11.

(100032096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033355/11.

(100031453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

N.R.C. Investor Protection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.053.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033356/10.

(100031722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

MTM Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 150.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010033357/14.

(100031637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Winvest Part 4, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.958.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stahl Lux 2, une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 150.945,

dûment représentée par Melle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 23.02.2010, à Paris,

la procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique") de Winvest Part 4, une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 126.958, constituée le 13 mars 2007, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 juin 2007, numéro 1149 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ayant été modifiés pour la dernière fois le 22 janvier 2010 par un acte de Maître Martine Schaeffer, non encore publié.

La comparante représentant la totalité du capital social délibère selon l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Division par mille (1.000) de la valeur nominale de dix euros (EUR 10) des huit mille neuf cents (8.900) actions émises par la Société et fixation de la valeur nominale des huit millions neuf cent mille (8.900.000) à un centime (EUR 0,01);

2. Création de quatre (4) catégories d'actions, catégories A, B, C et D, ayant des droits identiques et conversion des actions existantes dans ces catégories d'actions;

3. Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des Statuts;

4. Refonte totale des Statuts; et,

5. Adoption d'une version anglaise des Statuts.

Après avoir revu les différents points à l'agenda, la comparante représentant la totalité du capital social, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de diviser la valeur nominale des huit mille neuf cents (8.900) actions existantes d'une valeur de dix euros (EUR 10) chacune et par conséquent de fixer le nombre d'actions à huit millions neuf cent mille (8.900.000) actions d'une valeur d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de créer quatre (4) catégories d'actions et de convertir les huit millions neuf cent mille (8.900.000) actions existantes, détenues par Stahl Lux 2, de la façon suivante:

(a) cinq cent quarante-deux mille neuf cents (542.900) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A");

(b) huit millions cent soixante-dix-neuf mille cent (8.179.100) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");

(c) soixante mille sept cent cinquante et une (60.751) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");

(d) cent dix-sept mille deux cent quarante-neuf (117.249) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D").

L'Actionnaire Unique décide, de plus, que les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D donnent des droits identiques à leurs détenteurs.

Troisième résolution:

Suite aux modifications apportées par les résolutions prises ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **5.1.1.** La Société a un capital social émis de quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 89.000), représenté par huit millions neuf cent mille (8.900.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, divisée en quatre (4) catégories d'actions comme suit:

(a) cinq cent quarante-deux mille neuf cents (542.900) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A");

(b) huit millions cent soixante-dix-neuf mille cent (8.179.100) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");

(c) soixante mille sept cent cinquante et une (60.751) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");

(d) cent dix-sept mille deux cent quarante-neuf (117.249) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D");

ayant toutes des droits identiques.

Chaque actionnaire de la Société jouit d'un droit sur les avoirs et les bénéfices de la Société proportionnellement au nombre d'actions qu'il/elle détient dans le capital social de la Société, quelque soit la catégorie à laquelle ces actions appartiennent."

Quatrième résolution:

Dans le cadre de la restructuration du groupe auquel appartient la Société, l'Actionnaire Unique décide de la refonte totale des Statuts afin notamment d'établir les caractéristiques de chaque catégorie d'actions, d'encadrer les transferts des actions de la Société, de fixer les règles de tenue des assemblées générales des actionnaires et des réunions du conseil d'administration.

Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Définitions.

Accomplissement	signifie la date à laquelle le détenteur de la majorité des actions traçantes de catégorie C et actions traçantes de catégorie D d'Intermediate Co acquerra ces actions traçantes de catégorie C et actions traçantes de catégorie D;
Actionnaire Restant	aura la signification donnée à l'article 11.1;
Actionnariat Proportionnel dans la Société	signifie l'intérêt indirect du détenteur d'actions traçantes de catégorie B de Intermediate Co dans le capital social de la Société exprimé en pourcentage à la Date de Calcul;
Actions	signifie n'importe lesquelles des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C et Actions de Catégorie D présentes dans le capital de la Société;
Actions de Catégorie A	signifie les actions de catégorie A représentatives du capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
Actions de Catégorie B	signifie les actions de catégorie B représentatives du capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
Actions de Catégorie C	signifie les actions de catégorie C représentatives du capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
Actions de Catégorie D	signifie les actions de catégorie D représentatives du capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
Cédant	aura la signification donnée à l'article 11.1
Cotation	signifie l'admission à la cotation ou à l'échange sur un échange de titres de la Société ou de ses principales filiales pour laquelle un accord écrit de Intermediate Co a été obtenu;
Date de Calcul	signifie la date de Sortie;
Droits de Vente Conjointe	aura la signification donnée à l'article 10.1;
Expert indépendant	signifie les bureaux d'Amsterdam de KPMG, PricewaterhouseCoopers, Deloitte ou Grant Thornton, agissant indépendamment des actionnaires et nommés par écrit par le détenteur des actions traçantes de catégorie B du capital social de Intermediate Co.;
Fonds Propres détenus par le Conseil d'Administration	signifie les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D;
Groupe de la Société	signifie la Société et (a) les filiales qu'elle a de temps à autre; et (b) la société qui détient la Société de façon ultime de temps à autre; et (c) toute entité qui est une filiale de la société qui détient la Société de temps à autre mais dans tous les cas, chaque membre du groupe de ses actionnaires sera exclu;
Intérêt de Contrôle	signifie dans le cas d'une entreprise: (a) la propriété ou le contrôle (direct ou indirect) d'Actions de cette entreprise auxquelles sont attachés plus de 50 pourcent des droits de votes exerçables aux assemblées générales de cette entreprise délibérant sur toutes, ou une grande partie des matières; (b) le droit de nommer ou de révoquer les administrateurs de cette entreprise détenant une majorité des droits de vote aux réunions du conseil d'administration de cette entreprise délibérant sur toutes, ou une grande partie des matières;
Intermediate Co	signifie Stahl Lux 2, une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, n° 150.945;
IRR	aura la signification donnée à l'article 31;

Jour Ouvrable	signifie un jour (autre que le samedi ou dimanche) durant lequel les banques sont généralement ouvertes à Amsterdam, Pays-Bas et Luxembourg, pour un éventail complet d'activités;
Obligations de Vente Conjointe	aura la signification donnée à l'article 11.1;
Pacte d'Actionnaires	aura la signification donnée à l'article 9.3;
Personne Liée	signifie: C. dans le cas d'un particulier, épouse du particulier, partenaire, co-habitant, enfants, petits-enfants et toute personne à laquelle le particulier a cédé ses Actions en vertu de l'article 11.3 (en partant du principe que le cessionnaire soit vu comme une Personne Liée du cédant) et D. dans le cas d'une entreprise, tout membre du groupe de l'entreprise et toute personne à laquelle cette entreprise a cédé ses Actions (en partant du principe que le cessionnaire soit vu comme une Personne Liée au cédant);
Rémunération sur Fonds Propres détenus par le Conseil d'Administration	aura la signification donnée à l'article 31.1;
Société	aura la signification donnée à l'article 2 des présents statuts;
Sortie	signifie une Vente, Vente d'Affaires ou Cotation;
Titres de l'Actionnaire Concerné	aura la signification donnée à l'article 11.4;
Valeur des Fonds Propres de la Société	sera la valeur des fonds propres de la Société telle que fixée par deux Experts Indépendants ayant égard au montant des produits bruts (gross proceeds) reçus pour la Société ou par la Société ou tout membre du Groupe de la Société dans le cas d'une Vente d'Affaires, dans le cas d'une Sortie après déduction de la dette net, que ce soit par remboursement ou autre;
Vendeur	aura la signification donnée à l'article 10.1;
Vente	signifie l'accomplissement de l'acquisition (peu importe qu'il s'agisse d'une seule transaction ou d'une série de transactions), par un tiers acheteur ou des Personnes Liées ou des personnes agissant de concert, d'Actions ou d'un intérêt dans des Actions de la Société d'où résulte l'acquisition d'un Intérêt de Contrôle par ces personnes dans la Société;
Vente d'Affaires	signifie l'accomplissement de l'acquisition (que cela soit par une transaction simple ou par une série de transactions) par un tiers acheteur de toutes ou une partie substantielle de toutes les affaires du Groupe de la Société (que cela soit par une vente d'actifs ou indirectement par la vente d'actions dans tout membre du Groupe de la Société).

Art. 2. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Winvest Part 4" (la "Société").

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

4.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut également racheter et/ou détenir toutes dettes de toute nature en rapport avec le groupe Stahl ou sa structure de détention.

4.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

5.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des Actions - Propriété et Transfert des Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Capital social émis

6.1.1 La Société a un capital social émis de quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 89.000,00), représenté par huit millions neuf cent mille (8.900.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, divisée en quatre (4) catégories d'actions comme suit:

- (e) cinq cent quarante-deux mille neuf cents (542.900) Actions de Catégorie A;
 - (f) huit millions cent soixante-dix-neuf mille cent (8.179.100) Actions de Catégorie B;
 - (g) soixante mille sept cent cinquante et une (60.751) Actions de Catégorie C;
 - (h) cent dix-sept mille deux cent quarante-neuf (117.249) Actions de Catégorie D;
- ayant toutes des droits identiques.

Chaque actionnaire de la Société jouit d'un droit sur les avoirs et les bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts qu'il/elle détient dans le capital social de la Société, quelque soit la catégorie à laquelle ces actions appartiennent, conformément aux termes de l'article 31.

6.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Conformément à l'article 32.3 de la Loi d'août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée, dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes en souscription aux mêmes conditions à chaque actionnaire (sous la réserve que chaque actionnaire se verra offrir des actions de la même catégorie d'actions que celles détenues par cet actionnaire immédiatement avant l'offre) en proportion du nombre d'actions émises détenues par cet actionnaire la veille de cette offre, étant entendu qu'un actionnaire pourra prendre tout ou une partie ou aucune des actions qui lui sont proposées. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Si, à l'expiration de ce délai de trente (30) jours, il reste des droits de souscription non-exercés, l'assemblée générale des actionnaires peut autoriser le conseil d'administration de la Société à les proposer à toute personne par une décision prise dans les conditions requises à la modification des présents statuts.

Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/ de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.2 Capital social autorisé

6.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000), représenté par cinq milliards (5.000.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

6.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 24 février 2010 qui a approuvé d'insérer le présent article 6.2 dans les statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 6.2, le conseil d'administration est autorisé par les présents statuts à émettre des actions de n'importe quelle catégorie (par apport en numéraire ou par conversion d'instruments convertible en actions), à accorder des options de souscription de ces actions par un apport en numéraire et d'émettre tous autres titres convertibles en ces actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées (y inclus sans s'y limiter le prix d'émission), et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre, l'option de souscrire les nouvelles actions et les instruments convertibles en actions à émettre.

6.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

6.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C et Actions de Catégorie D ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société, conformément aux termes de l'article 31.

7.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

7.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

7.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

7.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 8. Registre des actions.

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, la catégorie à laquelle ses actions appartiennent, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 9.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

8.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 9. Propriété et transfert d'actions.

9.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

9.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

9.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi, les présents statuts et de toutes autres restrictions auxquelles les actionnaires pourraient consentir de temps à autres par l'éventuelle conclusion d'un pacte d'actionnaires (le "Pacte d'Actionnaires"). Dans la mesure où il existerait des prêts d'actionnaires consentis par les détenteurs d'Actions de Catégorie A, B ou C, tout transfert d'Actions de Catégorie A, B ou C devra être accompagné d'un transfert proportionnel de ces prêts d'actionnaires.

9.4 Sans préjudice des dispositions de l'article 33 des présents statuts, toute cession d'actions sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation

de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

9.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Art. 10. Droits de vente conjointe (Tag Along).

10.1 Si le résultat d'un transfert d'actions proposé bona fide devait aboutir à une Vente, le(s) candidat(s) cédant(s) de ces actions (le(s) "Vendeur(s)") ne peut/vent effectuer un tel transfert qu'à la condition s'il(s) s'assure(nt) que l'acheteur s'engage à acheter aux autres actionnaires toutes les actions en leur possession au même prix par action, dépendant de et en conformité avec les termes de l'article 31, (que la rétribution soit en espèces ou sous la forme d'actions nouvelles représentatives du capital social de l'acheteur envisagé) que celui appliqué à l'achat des actions du/des Vendeur(s) et à aucune autre condition que les conditions convenues avec le(s) Vendeur(s). L'offre ("Avis de Vente Conjointe"):

(a) sera irrévocable et inconditionnelle (excepté en ce concerne les conditions qui s'appliqueraient au transfert proposé des actions du/des Vendeur(s);

(b) sera régie par les lois en vigueur au Luxembourg;

(c) sera ouverte pour acceptation pendant une période d'au-moins de quinze (15) jours ouvrables, jours (autres que le samedi et le dimanche) pendant lesquels les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg pour un éventail complet d'activités ("Jours Ouvrables") après réception de cette offre; et

(d) précisera que la vente sera réalisée dans les locaux de la Société par remise des documents de transfert dûment exécutés pour ce qui est des actions cédées et, le cas échéant, de tout prêt d'actionnaire, contre une chèque ou transfert bancaire correspondant prix d'achat en espèces, et par livraison de titres pour ce qui est de toute autre considération en nature.

10.2. Si l'Avis de Vente Conjointe est accepté, le transfert proposé sera soumis à la condition de la réalisation de la vente par le Vendeur au tiers acheteur et sera réalisée en même temps que cette vente.

10.3. Aucun Avis de Vente Conjointe ne sera requis dans le cadre de cet article 10.1. si une obligation de vente conjointe n'a été avisée en vertu de l'article 11.

Art. 11. Obligations de vente conjointe (Drag Along).

11.1. Si la conséquence d'un transfert proposé bona fide des actions était une Vente, le(s) candidat(s) cédant(s) de ces actions (le(s) "Cédant(s)") auront le droit d'exiger de tous les autres actionnaires (les "Actionnaires Restants") le transfert de toutes leurs actions au cessionnaire sous la conditions de la réalisation de ce transfert en adressant à cet effet un avis aux Actionnaires Restants ("Avis d'Obligation de Vente Conjointe").

11.2. L'Avis d'Obligation de Vente Conjointe sera accompagné par des copies de tous les documents devant être signés par les Actionnaires Restants pour que le transfert soit effectif et celui-ci se fera à des conditions au moins aussi favorables que celles s'appliquant au(x) cessionnaire(s) proposé(s), dépendant de et en accord avec les termes de l'article 31, (y compris la rétribution, qu'elle soit en espèces ou sous la forme de l'émission d'actions nouvelles représentatives du capital social du cessionnaire envisagé) tel que convenu entre le(s) Cédant(s) et le(s) cessionnaire(s) proposé(s).

11.3 Les actionnaires coopéreront, dès réception de l'Avis d'Obligation de Vente Conjointe, avec le(s) Cédant(s) et la Société, signeront, exécuteront et voteront ou bien entreprendront les démarches qui pourraient être exigées pour effectuer le transfert, et plus généralement, au bénéfice du/des Cédant(s) et du cessionnaire proposé, et la Société est autorisée à enregistrer le transfert et accepter le paiement de la rétribution au nom du/des Cédant(s) et cessionnaire(s) respectifs. Si le transfert se fait au profit d'une Personne Liée au(x) Cédant(s), le droit conféré par cet article ne pourra être exercé qu'après avoir informé le conseil d'administration (par une banque d'investissement honorable ou par une autre compagnie de conseil financier, l'identité de laquelle est approuvée par le détenteur de la majorité des Actions de Catégories B, C et D) que les conditions auxquelles les actions des Actionnaires Restants doivent être transférées sont justes et raisonnables pour ces Actionnaires Restants et que ces Actionnaires Restants peuvent se fier à cette information et celle-ci leur est adressée en même temps que l'Avis d'Obligation de Vente Conjointe. Le Cédant peut délivrer un Avis d'Obligation de Vente Conjointe à toute personne devenant actionnaire après réalisation d'une Vente suite à l'exercice des droits octroyés avant la réalisation de cette Vente.

11.4 Si un Actionnaire Restant fait défaut quant au transfert de ses actions et, le cas échéant, de la portion correspondante dans tout prêt d'actionnaire (les "Titres de l'Actionnaire Concerné") conformément à cet article 11,

(a) si la rétribution se fait en espèces:

(i) le conseil d'administration de la Société ou toute autre personne désignée à cet effet par le conseil d'administration sera réputée être l'agent dûment nommé de cet Actionnaire Restant avec plein pouvoir pour exécuter, compléter et délivrer au nom et pour le compte du détenteur, tous les documents nécessaires pour effectuer le transfert des Titres de l'Actionnaire Concerné au cessionnaire correspondant;

(ii) la désignation visée à l'article 11.4 (a) (i) sera irrévocable et donnée à titre de garantie de l'exercice des obligations du détenteur des Titres de l'Actionnaire Concerné suivant les présents statuts;

(iii) le conseil d'administration peut recevoir et donner quittance valable pour le prix d'achat de la part de l'Actionnaire Restant et inscrire le nom du cessionnaire dans le registre des actionnaires ou tout autre registre approprié en tant que détenteur des Titres de l'Actionnaire Concerné à la suite de ce transfert;

(iv) le conseil d'administration payera immédiatement le prix d'achat sur un compte bancaire spécial ouvert au nom de la Société et quand cet Actionnaire Restant aura remis tous les documents nécessaires pour effectuer le transfert des Titres de l'Actionnaire Concerné au cessionnaire correspondant, le prix d'achat lui sera immédiatement versé, sans intérêt, déduction faites des sommes dues à la Société par le détenteur conformément aux présents statuts; et

(v) la Société s'engage à ratifier et confirmer tout ce que la personne désignée conformément à l'article 11.4 (a) (i) fera ou a l'intention de faire en vertu de cet article et la Société indemniserà cette personne contre toutes actions, poursuites, plaintes, dépenses, frais et responsabilités de toute nature résultant de l'usage ou de la tentative d'usage de bonne foi de tous pouvoirs conférés par cette clause et nonobstant le fait que ceux-ci peuvent résulter d'un manque d'attention de la part de cette personne.

(b) là où la rétribution consiste en actions nouvellement émises représentatives du capital social du cessionnaire proposé, cet Actionnaire Restant sera considéré comme ayant autorisé la Société, en tant que son mandataire, à accepter l'attribution des actions représentatives du capital du cessionnaire proposé et, dès réalisation du transfert, le cessionnaire proposé inscrira cet Actionnaire Restant comme détenteur des Titres de l'Actionnaire Concerné dans le capital du cessionnaire proposé; et

(c) si la rétribution se fait en espèces ou sous forme d'actions nouvellement émises représentatives du capital social du cessionnaire proposé, dès réalisation du transfert, le cessionnaire proposé et/ou son intermédiaire sera inscrit dans le registre correspondant de la Société comme détenteur des actions antérieurement inscrites au nom de l'Actionnaire Restant.

Art. 12. Conversion d'actions.

12.1 Au cas où des actions d'une catégorie particulière sont acquises par le détenteur d'actions d'une autre catégorie (les "Actions Transférées"), ces Actions Transférées seront automatiquement converties en actions de la même catégorie que les actions détenues par l'acheteur, à condition que, si l'acquéreur détient simultanément des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B, cet acquéreur notifie au conseil d'administration dans quelle catégorie les actions nouvellement acquises seront converties.

12.2 Le conseil d'administration est autorisé et les actionnaires donnent mandat irrévocable au conseil d'administration pour faire toute déclaration, signer tous les documents, représenter tous les actionnaires devant un notaire luxembourgeois et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile en vue de l'accomplissement, reconnaissance et exécution d'une conversion d'actions conformément à cet article 12 et de procéder, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, à tout dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication au Mémorial.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

13.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

13.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

13.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 14. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

14.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

14.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le 15 juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

14.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

14.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

14.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 15. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

15.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

15.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

15.4 Vote

15.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

15.4.2 Les actionnaires voteront comme une seule catégorie, quelque soit la catégorie d'actions qu'ils détiennent.

15.4.3 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

15.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

15.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

15.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

15.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Modification des statuts.

16.1 Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

16.2 En conformité avec l'article 68 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, là où il y a plus d'une catégorie d'actions (dans le sens où l'entend l'article 68 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) et où une modification des présents statuts a pour effet de modifier les droits respectifs des catégories d'actions, cette modification doit, pour être valide, être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société répondant aux exigences de quorum et majorité de l'article 16.1, quant à chaque catégorie d'actions.

Art. 17. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines,

y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 18. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

18.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

18.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

18.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 19. Pouvoirs du conseil d'administration.

19.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

19.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

19.3 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

19.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire(s) de la Société.

Art. 20. Composition du conseil d'administration.

20.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, à condition que le conseil d'administration soit composé d'un nombre impair d'administrateurs.

20.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 21. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

21.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

21.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

21.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

21.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 22. Vacance de mandat d'un administrateur.

22.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

22.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

22.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Convocation des réunions du conseil d'administration.

23.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

23.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document signé étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 24. Conduite des réunions du conseil d'administration.

24.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

24.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

24.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

24.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

24.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

24.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

24.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 25. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

25.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

25.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

25.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 26. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la

gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la Société

Art. 27. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

27.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

27.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

27.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

27.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

27.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

27.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

27.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

27.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 28. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 29. Bénéfices.

29.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

29.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

29.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

29.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 30. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

30.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

30.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou du conseil d'administration/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Art. 31. Distribution à la Sortie.

31.1 Lors d'une Sortie, la valeur des Fonds Propres de la Société atteinte conformément à la Sortie sera répartie ou, dans les limites des lois du Luxembourg, distribuée (que ce soit une distribution du compte des bénéfices ou réserves de la Société ou une distribution finale à la liquidation) aux actionnaires au pro rata, à condition, cependant, que, au cas où l'IRR réalisé par le détenteur d'actions de catégorie B de Intermediate Co égale ou excède dix pour cent (10%), le détenteur des Fonds Propres détenus par le Conseil d'Administration aura droit à une part disproportionnée de la Valeur des Fonds Propres de la Société calculée conformément à cet article 31 (la "Rémunération sur Fonds Propres détenus par le Conseil

d'Administration"). Le montant de la Valeur des Fonds Propres de la Société attribué aux Actions de Catégorie C et aux Actions de Catégorie D n'excèdera pas treize pourcent (13%) de la Valeur des Fonds Propres de la Société.

31.2 La Rémunération sur Fonds Propres détenus par le Conseil d'Administration sera à la charge des détenteurs d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B au pro rata.

31.3 La Rémunération sur Fonds Propres détenus par le Conseil d'Administration à la Sortie sera calculée sur base du taux interne de la rémunération, exprimé en pourcentage, réalisé par le détenteur des actions traçantes de catégorie B de Intermediate Co sur ses investissements (indirects) dans la Société sur une période débutant à l'Accomplissement et se terminant à la date de Sortie (le "IRR") et résultera dans la rémunération financière des Fonds Propres détenus par le Conseil d'Administration qui correspond à l'article 31.5.

31.4 Le IRR réalisé par le détenteur des actions traçantes de catégorie B de Intermediate Co sera déterminé par deux (2) Experts Indépendants sur base de la rémunération nette en numéraire que le détenteur des actions traçantes de catégorie B d'Intermediate Co a reçu depuis l'Accomplissement jusqu'à la Sortie. Pour déterminer l'IRR, tous les paiements des recettes par le détenteur des actions traçantes de catégorie B d'Intermediate Co au détenteur des Fonds Propres détenus par le Conseil d'Administration en vertu de n'importe quels accords conclus entre le détenteur des actions traçantes de catégorie B d'Intermediate Co et le(s) détenteur(s) d'Actions de Catégorie A seront inclus dans l'IRR, comme si tel paiement n'a jamais été effectué. La Valeur des Fonds Propres de la Société sera également déterminée par deux (2) Experts Indépendants. Au cas où les Experts Indépendants ne parviennent pas à un accord sur un IRR ou la Valeur des Fonds Propres de la Société, s'il y a lieu, l'IRR utilisé pour calculer de la rémunération sur Fonds Propres de la Société ou la Valeur des Fonds Propres de la Société, s'il y a lieu, sera la moyenne des deux (2) IRR ou valeurs des Fonds Propres de la Société, s'il y a lieu, calculés par les Experts Indépendants.

31.5 Les seuils de calcul de la rémunération sur Fonds Propres détenus par le Conseil d'Administration de l'IRR sont comme suit:

- (a) zéro pourcent (0%) dans la mesure où l'IRR s'élève à moins de dix pourcent (10%);
- (b) zéro pourcent et demi (0,5%) de la Valeur des Fonds Propres de la Société correspondant à l'Actionnariat Proportionnel dans la Société qui excède un IRR de dix pourcent (10%) mais qui est moindre ou égal à un IRR de vingt pourcent (20%);
- (c) trois pourcent (3%) de la Valeur des Fonds Propres de la Société correspondant à l'Actionnariat Proportionnel dans la Société qui excède un IRR de vingt pourcent (20%) mais qui est moindre ou égal à un IRR de trente pourcent (30%);
- (d) dix pourcent (10%) de la Valeur des Fonds Propres de la Société correspondant à l'Actionnariat Proportionnel dans la Société qui excède un IRR de trente pourcent (30%) mais qui est moindre ou égal à un IRR de quarante pourcent (40%);
- (e) dix pourcent et demi (10,5%) de la Valeur des Fonds Propres de la Société correspondant à l'Actionnariat Proportionnel dans la Société qui excède un IRR de quarante pourcent (40%) mais qui est moindre ou égal à un IRR de cinquante pourcent (50%);
- (f) vingt-sept pourcent (27%) de la Valeur des Fonds Propres de la Société correspondant à l'Actionnariat Proportionnel dans la Société qui excède un IRR de cinquante pourcent (50%) mais qui est moindre ou égal à un IRR de soixante pourcent (60%);
- (g) trente pourcent (30%) de la Valeur des Fonds Propres de la Société correspondant à l'Actionnariat Proportionnel dans la Société qui excède un IRR de soixante pourcent (60%).

G. Liquidation

Art. 32. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Pacte d'actionnaires

Art. 33. Pacte d'actionnaires. Au cas où un éventuel Pacte d'Actionnaires prévoirait d'autres restrictions concernant le transfert d'actions, le cédant obtiendra que le cessionnaire adhère à un tel Pacte d'Actionnaires avant le transfert de toutes actions. Toutes transactions faites sur des actions de la Société qui ne seraient pas exécutées en conformité avec les procédures décrites par le Pacte d'Actionnaires ne seront pas opposables à la Société. La Société refusera d'inscrire dans le registre des actions toutes transactions faites sur les actions de la Société qui n'auront pas été réalisées conformément aux procédures prévues dans le Pacte d'Actionnaires et de reconnaître dans ce cas tout droit aux tiers dans ou contre la Société. Toute partie tiers qui souhaite acquérir des actions est avertie de suivre les étapes appropriées et de prendre les renseignements appropriés afin d'établir les restrictions de transferts et exigences dont ferait objet le transfert d'actions envisagé sous le Pacte d'Actionnaires. Là où les conditions du Pacte d'Actionnaires violeraient les présents statuts, les conditions du Pacte d'Actionnaires prévaudront néanmoins entre les parties y afférentes.

I. Loi applicable

Art. 34. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.»

Cinquième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'adopter une version anglaise des présents Statuts à la suite de la version française. En cas de divergences entre les deux versions, le texte anglais fera foi entre les actionnaires de la Société.

Le texte anglais des Statuts se trouve à la quatrième résolution de la traduction anglaise du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Here follows the English translation of the preceding text:

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of February.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stahl Lux 2, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, 150.945,

duly represented by Ms. Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, on 23.02.2010, in Paris;

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Winvest Part 4, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 126.958, incorporated on March 13, 2007, pursuant to a deed passed in front Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 13, 2007, number 1149 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on January 22, 2010 pursuant to a deed passed in front of Maître Martine Schaeffer, not yet published.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Division by one thousand (1,000) of the nominal value of the eight thousand nine hundred (8,900) shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each issued by the Company and determination of the number of shares to eight million nine hundred thousand (8,900,000) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

2. Creation of four (4) classes of shares: Classes A, B, C, and D, having identical rights and conversion of the existing shares into such classes;

3. Subsequent amendment to paragraph 1st of article 5 of the Articles; and,

4. Full restatement of the Articles and adoption of an English version of the Articles.

After having reviewed the items on the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to divide by one thousand (1,000) the nominal value of the eight thousand nine hundred (8,900) existing shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each issued by the Company and as consequence, to fix the number of shares to eight million nine hundred thousand (8,900,000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to create four (4) classes of shares and to convert the eight million nine hundred thousand (8,900,000) existing shares, held by Stahl Lux 2, into:

- a) five hundred forty-two thousand and nine hundred (542,900) class A shares (the "Class A Shares");
- b) eight million one hundred seventy-nine thousand and one hundred (8,179,100) class B shares (the "Class B Shares");
- c) sixty thousand seven hundred and fifty-one (60,751) class C shares (the "Class C Shares");

d) one hundred and seventeen thousand two hundred and forty-nine (117,249) class D shares (the "Class D Shares").
Moreover, the Sole Shareholder resolves that the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares entitle their respective holders to identical rights.

Third resolution:

Further to the here-above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend 1st paragraph of Article 5 of the Articles, which shall be read as follows:

" **5.1.1.** The Company's issued share capital is set at eighty nine thousand Euro (EUR 89,000), consisting of eight million nine hundred (8,900,000) shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each divided in four (4) classes of shares as follows:

- a) five hundred forty-two thousand and nine hundred (542,900) class A shares (the "Class A Shares");
- b) eight million one hundred seventy-nine thousand and one hundred (8,179,100) class B shares (the "Class B Shares");
- c) sixty thousand seven hundred and fifty-one (60,751) class C shares (the "Class C Shares");
- d) one hundred and seventeen thousand two hundred and forty-nine (117,249) class D shares (the "Class D Shares"), all bearing identical rights.

Each shareholder of the Company is entitled to receive assets and profits proportionally to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, irrespective of the share class to which such shares belong."

Fourth resolution:

In the framework of the restructuring of the group to which belongs the Company, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, in order to, among other things, fix the characteristics of each class of shares, regulate the share transfers, establish the rules of conduct of general meetings of shareholders and of meetings of the board of directors.

The Sole Shareholder resolves to create an English version of the Articles following the French version. In case of divergences between both versions, the English version will be prevailing, which shall be read as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Definitions.

Business Day	means a day (other than a Saturday or Sunday) on which the banks are generally open in Amsterdam, the Netherlands and Luxembourg for a full range of business;
Business Sale	means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by a third party purchaser of all or substantially all of the business of the Company Group (whether through an asset sale or indirectly through the sale of shares in any member of the Company Group);
Calculation Date	shall mean the date of the Exit;
Class A Shares	means the class A shares in the share capital of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each;
Class B Shares	means the class B shares in the share capital of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each;
Class C Shares	means the class C shares in the share capital of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each;
Class D Shares	means the class D shares in the share capital of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 each;
Company	shall have the meaning given to such term in article 2;
Company Equity Value	shall be the equity value of the Company as determined by the two Independent Appraisers having regard to the gross proceeds received for the Company, or by the Company or any member of the Company Group in the event of a Business Sale, in the event of an Exit after deducting, whether through repayment or otherwise, the net debt;
Company Group	means the Company and (a) its subsidiaries from time to time; and (b) the ultimate holding company of the Company from time to time; and (c) every other person which is a subsidiary of the same ultimate holding company from time to time but in each case excluding each member of the group of its shareholders;
Completion	means the date the holder of the majority of class C and class D tracker shares in Intermediate Co will acquire such class C and class D tracker shares;
Connected Person	means: (a) in relation to an individual, that individual's spouse, partner, co-habitee, children, grand-children and any person to whom that individual has transferred his Shares

	pursuant to article 11.3 (on the basis that the transferee is to be treated as a Connected Person of the transferor); and
	(b) in relation to an undertaking, any member of that undertaking's group and any person to whom that undertaking has transferred his Shares (on the basis that the transferee is to be treated as a Connected Person of the transferor);
Controlling Interest	in relation to any undertaking means: (a) the ownership or control (directly or indirectly) of Shares in that undertaking carrying more than 50 per cent. of the votes exercisable at general meetings of that undertaking on all, or substantially all, matters; or (b) the right to appoint or remove directors of that undertaking having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of that undertaking on all, or substantially all, matters;
Drag Along Notice	shall have the meaning given to such term in article 11.1;
Exit	means a Sale, Business Sale or Listing;
Intermediate Co	means Stahl Lux 2, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, number 150.945;
Independent Appraiser	means the Amsterdam office of KPMG, PricewaterhouseCoopers, Deloitte or Grant Thornton, acting independently of the shareholders, and as nominated in writing by the holder of the class B tracker shares in the share capital of Intermediate Co;
IRR	shall have the meaning given to such term in article 31;
Listing	means any admission to listing or to trading on a securities exchange of the Company, or of its main subsidiaries for which written Intermediate Co consent has been obtained;
Management Equity	means the Class C Shares and the Class D Shares;
Proportionate Company	means the indirect interest of the holder of class B tracker shares of Intermediate Co in the share capital of the Company expressed as a percentage at the Calculation Date;
Shareholding	
Relevant Shareholder	shall have the meaning given to such term in article 11.4;
Instruments	
Remaining Shareholder	shall have the meaning given to such term in article 11.1;
Return on Management Equity	shall have the meaning given to such term in article 31.1;
Sale	means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by third party purchaser or Connected Persons or persons acting in concert with each other of Shares or of an interest in Shares as a result of which such person(s) acquire(s) a Controlling Interest in the Company;
Sellers	shall have the meaning given to such term in article 10.1;
Shareholders Agreement	shall have the meaning given to such term in article 9.3;
Shares	means any of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares for the time being in the capital of the Company;
Tag Along Notice	shall have the meaning given to such term in article 10.1; and
Transferor	shall have the meaning given to such term in article 11.1.

Art. 2. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Winvest Part 4" (the "Company").

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Purpose.

4.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

4.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which

forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may also buy back debt and/or hold debt bought back of any nature in respect of the Stahl group or its holding structure.

4.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 5. Registered office.

5.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

5.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 6. Share capital.

6.1 Issued share capital

6.1.1 The Company's issued share capital is set at eighty nine thousand Euro (EUR 89,000.-), consisting of eight million nine hundred (8,900,000) shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each divided in four (4) classes of shares as follows:

(a) five hundred forty-two thousand and nine hundred (542,900) Class A Shares;

(b) eight million one hundred seventy-nine thousand and one hundred (8,179,100) Class B Shares;

(c) sixty thousand seven hundred and fifty-one (60,751) Class C Shares;

(d) one hundred and seventeen thousand two hundred and forty-nine (117,249) Class D Shares,

all bearing identical rights.

Each shareholder of the Company is entitled to receive assets and profits proportionally to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, irrespective of the share class to which such shares belong, subject to the terms of article 31.

6.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In accordance with article 32-3 of the Law of August, 1915, on Commercial Companies, as amended, in case of plurality of shareholders, such shares will be offered for subscription on the same terms to each shareholder (save that each shareholder shall be offered shares of the same class of shares held by such shareholder immediately preceding the offer), in proportion to the number of issued shares held by such shareholder as at the close of business on the date prior to such offer on the basis that a shareholder may take up all or part or none of the shares offered to him/her/it. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. If, upon expiry of such thirty (30) days period, there remain unexercised preferential subscription rights, the general meeting of shareholders may authorize the board of directors of the Company to offer them to any person pursuant to a resolution adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.2 Authorised share capital

6.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000), consisting of five billion (5,000,000,000) shares having a par value of one cent (EUR 0.01) per share.

6.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of the Company dated 24 February 2010 which has approved to include this article 6.2 in the Articles or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 6.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares of any Class (by way of contribution in cash or by way of the conversion of instruments convertible into shares), to grant options to subscribe for such shares by way of contribution in cash and to issue any other instruments convertible into such shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit (including but not limited to the issue price), and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares, the option to subscribe for new shares and the instruments convertible into shares to be issued.

6.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, each of them having the same par value.

7.2 The Company may have one or several shareholders.

7.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, subject to the terms of article 31.

7.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

7.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

7.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

7.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 8. Register of shares.

8.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the class of share to which his/her/its shares belong, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 9.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

8.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 9. Ownership and transfer of shares.

9.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

9.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

9.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law, of these articles of association, and of any other restrictions to which the shareholders may agree from time to time under any shareholders agreement that may be entered into (the "Shareholders' Agreement"). To the extent there is any shareholders loan in existence granted by holders of Class A, Class B or Class C Shares, any transfer of Class A, Class B or Class C Shares shall be accompanied with a proportionate transfer of such shareholders loan.

9.4 Without prejudice of the provisions of article 33 of these articles, any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

9.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

Art. 10. Tag Along Rights.

10.1 If the result of any proposed bona fide transfer of any shares would result in a Sale, the intending transferor(s) of such shares (the "Seller(s)") shall not complete such transfer unless it or they ensure(s) that the purchaser offers to buy from the other shareholders all the shares held by them at the same price per share, subject to and in accordance with the terms of article 31 (whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed purchaser's share capital) as apply to the purchase of the shares of the Seller(s) and on no other terms than the terms agreed with the Seller(s). The offer (the "Tag Along Notice") shall:

(a) be irrevocable and unconditional (except for any conditions which apply to the proposed transfer of the shares of the Seller(s));

(b) be governed by the laws of Luxembourg;

(c) be open for acceptance during a period of not less than fifteen (15) business days, which are days (other than a Saturday or Sunday) on which the banks are generally open in Luxembourg for a full range of business ("Business Days") after receipt of such offer; and

(d) specify that completion shall be effected at the offices of the Company by delivery of the duly executed instruments of transfer in respect of the relevant shares and, if applicable, any shareholder loan, against a bankers' draft or wire transfer in respect of any cash purchase price therefore and delivery of instruments of title in respect of any other consideration.

10.2 If the Tag Along Notice is accepted, the proposed transfer shall be conditional upon completion of the Seller(s)' sale to the third party purchaser and shall be completed at the same time as that sale.

10.3 No Tag Along Notice shall be required pursuant to Article 10.1 if a Drag Along Notice has been served under Article 11.

Art. 11. Drag Along Rights.

11.1 If the consequence of any proposed bona fide transfer of any shares would be a Sale, the intending transferor(s) of such shares (the "Transferor(s)") shall have the right to require all the other Shareholders (the "Remaining Shareholders") to transfer all their shares to the proposed transferee conditional upon such transfer being completed, by giving notice to that effect to the Remaining Shareholders (the "Drag Along Notice").

11.2 The Drag Along Notice shall be accompanied by copies of all documents required to be executed by the Remaining Shareholders to give effect to the transfer and the transfer shall be on terms no less favourable than those applying to the proposed transferee(s), subject to and in accordance with the terms of article 31 (including as to the consideration, whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital) as shall have been agreed between the Transferor(s) and the proposed transferee.

11.3 The shareholders shall, upon reception of the Drag Along Notice, cooperate with the Transferor(s) and the Company, and sign, execute, vote or otherwise do whatever actions that may be required in order to give effect to the transfer, and more generally, for the benefit of the Transferor(s) and the proposed transferee, and the Company is authorised to record the transfer and accept the payment of the consideration on the behalf of the respective Transferor(s) and transferee(s). If the transfer is to a Connected Person of the Transferor(s) the right conferred by this Article shall only be exercisable if the board of directors is advised (by a reputable investment bank or other corporate finance advisory firm, the identity of which is approved by the holder of the majority of the Class B, Class C and Class D Shares) that the terms on which the shares of the Remaining Shareholders are to be transferred are fair and reasonable for such Remaining Shareholders and the substance of such advice can be relied upon by the Remaining Shareholders and is made known to the Remaining Shareholders in the documents included with the Drag Along Notice. The Transferor may serve a Drag Along Notice upon any person who becomes a shareholder after completion of a Sale upon exercise of rights granted prior to completion of a Sale.

11.4 If a Remaining Shareholder defaults in transferring its shares and, if applicable, its relevant interest in any shareholder loan (the "Relevant Shareholders Instruments") pursuant to this Article 11,

(a) where the consideration is cash,

(i) the board of directors of the Company or any person appointed by the board of directors for that purpose shall be deemed to be the duly appointed agent of such Remaining Shareholder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the holder all documents necessary to give effect to the transfer of the Relevant Shareholder Instruments to the relevant transferee;

(ii) the appointment referred to in Article 11.4 (a) (i) shall be irrevocable and is given by way of security for the performance of the obligations of the holder of the Relevant Shareholder Instruments under these articles of association;

(iii) the board of directors may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of such Remaining Shareholder and enter the name of the transferee in the register of members or other appropriate register as the holder by transfer of the Relevant Shareholder Instruments;

(iv) the board of directors shall forthwith pay the purchase money into a separate bank account in the Company's name and if and when such Remaining Shareholder shall deliver all documents necessary to give effect to the transfer of the Relevant Shareholder Instruments to the relevant transferee, he shall thereupon be paid the purchase money, without interest and less any sums owed to the Company by the holder pursuant to these articles of association or otherwise; and

(v) the Company shall ratify and confirm whatever the person appointed pursuant to Article 11.4 (a) (i) shall do or purport to do by virtue of that article and the Company shall indemnify such person against all actions, proceedings, claims, costs, expenses and liabilities of every description arising from the exercise or the purported exercise in good faith of any of the powers conferred by this provision and notwithstanding that they may have arisen as a result of a lack of care on the part of such person.

(b) where the consideration is newly issued shares in the proposed transferee's share capital, such Remaining Shareholder shall be deemed to have authorised the Company as his attorney to accept the allotment of shares in the proposed transferee and on completion of the transfer the proposed transferee shall register such Remaining Shareholder as the holder of the Relevant Shareholder Instruments in the capital of the proposed transferee; and

(c) whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital, on completion of the transfer, the proposed transferee and/or its nominee shall be entered in the relevant register of the Company as the holder of the shares initially registered in the name of the Remaining Shareholder.

Art. 12. Conversion of shares.

12.1 In the event that shares of a specific class are acquired by the holder of shares of another class (the "Transferred Shares"), these Transferred Shares will be automatically converted into shares of the same class as the shares already held by the acquirer, provided that, if the acquirer already holds simultaneously Class A Shares and Class B Shares, it shall notify the board of directors into which class of shares the newly acquired shares are to be converted.

12.2 The board of directors is authorized and the shareholders grant an irrevocable power of attorney to the board of directors to make any statement, sign all documents, represent the shareholders in front of a Luxembourg notary and do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment, acknowledgement and fulfilment of any conversion of shares in accordance with this article 12 and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Trade and Companies' Register and to any publication in the Memorial.

C. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholders.

13.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

13.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

13.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 14. Convening general meetings of shareholders.

14.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

14.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

14.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the fifteenth day of June at 10.00 am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

14.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

14.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

14.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 15. Conduct of general meetings of shareholders.

15.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

15.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

15.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

15.4 Vote

15.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

15.4.2 The shareholders shall vote as a single class, irrespective of the class of shares held.

15.4.3 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

15.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

15.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

15.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

15.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 16. Amendment of the articles of association.

16.1 Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

16.2 In accordance with article 68 of the Law of August, 1915, on Commercial Companies, as amended, where there is more than one class of shares (within the meaning of article 68 of the Law of August, 1915, on Commercial Companies, as amended), and where an amendment to these Articles of Association is such as to change the respective rights thereof, such amendment must, in order to be valid, be approved by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company fulfilling the requirements as to attendance and majority laid down in article 16.1, with respect to each class.

Art. 17. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in

the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 18. Minutes of general meetings of shareholders.

18.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

18.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

18.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 19. Powers of the board of directors.

19.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

19.2 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

19.3 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

19.4 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 20. Composition of the board of directors.

20.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, provided that the board of directors will be comprised of an uneven number of directors.

20.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 21. Election and removal of directors and term of the office.

21.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

21.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

21.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 22. Vacancy in the office of a director.

22.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

22.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

22.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 23. Convening meetings of the board of directors.

23.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

23.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile,

electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 24. Conduct of meetings of the board of directors.

24.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

24.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

24.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

24.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

24.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

24.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

24.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 25. Minutes of meetings of the board of directors.

25.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

25.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

25.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 26. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 27. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

27.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

27.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, appoint them and fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

27.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

27.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

27.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

27.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

27.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

27.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 28. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 29. Profits.

29.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

29.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

29.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

29.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 30. Interim dividends - Share premium.

30.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

30.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

Art. 31. Distribution upon Exit.

31.1 Upon an Exit, the Company Equity Value realised pursuant to the Exit shall be allocated or, to the extent permitted under the laws of Luxembourg, distributed (whether as a distribution on accounts of the profits or reserves of the Company or as a final distribution on liquidation) to the shareholders on a pro rata basis, provided, however, that in the event that the IRR achieved the holder of the class B tracker shares of Intermediate Co equals or exceeds ten per cent. (10%), the holder of the Management Equity shall be entitled to a disproportionate share of the Company Equity Value calculated in accordance with this article 31 (the "Return on Management Equity"). The amount of Company Equity Value awarded to the Class C Shares and the Class D Shares shall not exceed thirteen per cent. (13%) of the Company Equity Value.

31.2 The holders of the Class A Shares and the Class B Shares shall bear the Return on Management Equity on a pro rata basis.

31.3 The Return on Management Equity upon an Exit shall be based on the internal rate of return, expressed as a percentage, achieved by the holder of the class B tracker shares of Intermediate Co on its (indirect) investment in the Company over the period commencing at Completion and ending on the date of the Exit (the "IRR") and shall result in the economic return on the Management Equity which corresponds with article 31.5.

31.4 The IRR achieved by the holder of the class B tracker shares of Intermediate Co shall be determined by two (2) Independent Appraisers on the basis of the net cash return the holder of the class B tracker shares of Intermediate Co has received from Completion until the Exit. For the purpose of determining the IRR any payments of proceeds by the holder of the class B tracker shares of Intermediate Co to the holder of the Management Equity under any arrangements entered into by the holder of the class B tracker shares of Intermediate Co and the holder(s) of the Class A Shares will be included in the IRR, as if such payment never occurred. The Company Equity Value shall also be determined by two

(2) Independent Appraisers. In the event that the Independent Appraisers cannot agree on an IRR or the Company Equity Value, as the case may be, the IRR used for the calculation of the return on the Management Equity or the Company Equity Value, as the case may be, shall be the average of the two (2) IRRs or Company Equity Values, as the case may be, calculated by the Independent Appraisers.

31.5 The IRR thresholds for the calculation of the Return on Management Equity are as follows:

- (a) zero per cent. (0%) to the extent that the IRR is less than ten per cent. (10%);
- (b) zero point five per cent (0.5%) over the Company Equity Value corresponding to Proportionate Company Shareholding that exceeds an IRR of ten per cent. (10%) but that is less than or equal to an IRR of twenty per cent. (20%);
- (c) three per cent (3%) over the Company Equity Value corresponding to Proportionate Company Shareholding that exceeds an IRR of twenty per cent. (20%) but that is less than or equal to an IRR of thirty per cent. (30%);
- (d) ten per cent (10%) over the Company Equity Value corresponding to Proportionate Company Shareholding that exceeds an IRR of thirty per cent. (30%) but that is less than or equal to an IRR of forty per cent. (40%);
- (e) ten point five per cent (10.5%) over the Company Equity Value corresponding to Proportionate Company Shareholding that exceeds an IRR of forty per cent. (40%) but that is less than or equal to an IRR of fifty per cent. (50%);
- (f) twenty-seven per cent (27%) over the Company Equity Value corresponding to Proportionate Company Shareholding that exceeds an IRR of fifty per cent. (50%) but that is less than or equal to an IRR of sixty per cent. (60%); and
- (g) thirty per cent (30%) over the Company Equity Value corresponding to Proportionate Company Shareholding that exceeds an IRR of sixty per cent. (60%).

G. Liquidation

Art. 32. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Shareholder's Agreement

Art. 33. Shareholder's Agreement. In the event of the existence of a Shareholders' Agreement which provides for further restrictions in relation to the transfer of shares, the transferor shall procure that the transferee adheres to such Shareholders Agreement prior to the transfer of any shares. Any transactions made on the shares of the Company which were not executed in accordance with the procedures provided for in the Shareholders Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company. The Company shall refuse to record in the register of shares any transactions made on the shares of the Company which were not executed in accordance with the procedures provided for in the Shareholders Agreement and to recognise in that case any right to third parties in or against the Company. Any third party who intends to acquire shares is put on notice to take the appropriate steps and to make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions and requirements under such Shareholders Agreement. Where the terms of the Shareholders Agreement violate the present articles of association, the terms of the Shareholders Agreement shall nevertheless be binding among the parties thereto.

I. Governing law

Art. 34. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed, together with the notary, this original deed.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. LAC/2010/8645. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033473/1353.

(100031777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Novinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 41.681.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Reinald LOUTSCH, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, RCS Luxembourg B 19.194,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société NOVINVEST S.A., ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, a été constituée sous l'objet social de holding 29 et sous la dénomination de NOVINVEST HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, en date du 16 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 7 janvier 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1939 du 7 août 2008;

- que le capital social de la société NOVINVEST S.A. s'élève actuellement à six cent cinquante cinq mille cinq cent trente euros et soixante dix-huit cents (655.530,78 EUR) représenté par quarante trois mille (43.000) actions sans désignation de valeur nominale chacune entièrement libérées;

- que BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 17 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société NOVINVEST S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille Euros (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. LOUTSCH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, Le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010034767/59.

(100033261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Squirton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.975.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010033403/12.

(100032071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Satis-Factory Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.915.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033405/9.

(100031469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.332.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XVIII S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B132332, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 20th of September 2007, published in the Mémorial C number 2531 of the 7th of November 2007.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

35179

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XVIII S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B132332, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 20. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2531 vom 7. November 2007.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/542. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erstellt;

Junglinster, den 23. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034196/87.

(100032539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

RSF Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 12, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.806.

Le bilan au 31-12-2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033407/10.

(100031705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Realvir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 91.704.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033409/9.

(100031811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Quality Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.412.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010033411/12.

(100031810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Suxeskey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 43.522.

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUXESKEY S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43522, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 303 du 25 juin 1993,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1259 du 29 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert SEEN, consultant financier, demeurant à Larochette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet de poursuivre les activités et de fournir les services suivants tels que définis dans, et au sens le plus large permis par, la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier:

- conseiller en investissement;
- courtier en instruments financiers;
- commissionnaire;
- gérant de fortune;
- agent teneur de registre;
- domiciliataire de sociétés;
- agent de communication à la clientèle;
- agent administratif du secteur financier; et
- professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés.

Dans ce cadre, l'objet de la Société est de notamment rendre, pour son propre compte ou en tant que mandataire, des services de comptabilité, de domiciliation, de tenue de registres, de secrétariat et d'autres services administratifs à d'autres personnes morales ou physiques.

Elle peut en outre exercer toutes activités se rapportant à l'activité de conseiller économique.

La Société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire.

En général, la Société pourra prendre toutes mesures, ainsi que faire toutes opérations qu'elle jugera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet et ainsi faire toutes études et tous travaux et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - SEEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2010. Relation GRE/2010/489. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010033465/77.

(100031816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

R/C Energy IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R/C Energy IV S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010033412/12.

(100031775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Parkimm Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.290.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033413/9.

(100031806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033358/10.

(100032088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

GreenLife AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.680.

Hiermit kündigen wir den mit der GreenLife AG (R.C. B 131680 Luxembourg) am 14.09.2007 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 04.03.2010 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, den 03.03.2010.

NASRI

Geschäftsführer

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

Unterschrift

Référence de publication: 2010033810/16.

(100032051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

CSN Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.680.726.588,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033368/11.

(100031367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Trizec 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 115.220.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033388/9.

(100031506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 24 février 2010

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration accepte avec effet au 2 mars 2010, la démission de M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège (Belgique), M. Thierry Grosjean, né le 3 août 1975, à Metz (France) et Mme Claudia Schweich, née le 3 août 1979, à Arlon (Belgique), tous les trois ayant leur adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant que Administrateurs B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour ACHERON PORTFOLIO CORPORATION (LUXEMBOURG)

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010033809/20.

(100031729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Super Drinks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 16-18, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.666.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2010

1. La décision a été prise de transférer le siège de la société au 16-18, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2010.

Certifié sincère et conforme

Monsieur Rodrigues da Silva Gonçalves, Joao Paulo

Gérant

Référence de publication: 2010033811/13.

(100032006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Alusian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.016.

—
Changement de siège et d'adresse des administrateurs

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, Boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ALUSIAN SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010033832/25.

(100031632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Alvalade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.614.

—
Changement de siège et d'adresse des administrateurs

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg.

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ALVALADE SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010033833/25.

(100031633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.
